

MAIRIE DU 4° SECTEUR

CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS DU 10 DÉCEMBRE 2024

La séance est ouverte à 18 heures à la mairie du 6/8 par Madame la Maire.

Madame la Maire.- Je vous invite tous à prendre place pour ce dernier conseil d'arrondissements de l'année. Sans plus attendre, nous allons faire l'appel des présents.

(M. Lee Ferrero procède à l'appel)

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2024

Madame la Maire.- Merci beaucoup pour cet appel. Le quorum étant atteint, ce Conseil d'arrondissements peut valablement démarrer et je déclare la séance ouverte. Je vous remercie beaucoup d'être présents ce soir pour ce dernier Conseil d'arrondissements de l'année. Je vous propose que, sans plus attendre, on puisse regarder le procès-verbal de la dernière séance pour demander si vous avez des demandes et des rectifications sur ce procès-verbal. Non ? Je le soumetts donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Je vous remercie beaucoup.

Pour ce dernier Conseil d'arrondissements, nous avons une dizaine de rapports. On va commencer avec les deux premiers, qui sont des rapports particulièrement structurants pour le secteur et on est heureux d'avoir ce soir l'occasion d'avoir un débat ici sur ces deux sujets.

Rapport 24-41736-DFI

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE - SERVICE ACTION ET IMMOBILIÈRE - 8^{ème} arrondissement - Bonneveine - Parc Borély - Avenue Pierre Mendès France - Avenant de prorogation du bail emphytéotique au profit de la Société hippique de Marseille.

Rapporteur : Mme Olivia FORTIN

Sans plus attendre, je vais vous présenter le premier rapport, le rapport numéro un, qui concerne le renouvellement du bail de l'hippodrome Borély. Ce rapport mérite, parce qu'il est absolument stratégique, de s'inscrire dans une action durable. Je voudrais prendre quelques minutes pour vous rappeler de quoi il s'agit exactement, parce que ce n'est

absolument pas un rapport anodin, c'est un rapport qui est particulièrement structurant.

Vous vous en souvenez probablement, au mois de décembre dernier, donc au Conseil municipal de décembre 2023, le Conseil municipal a adopté un rapport visant à établir un plan guide d'urbanisme sur le littoral sud. De quoi s'agit-il ? Il s'agit pour la ville de Marseille de consacrer des moyens importants à étudier, à proposer, à concerter avec les habitants, avec les acteurs, avec les opérateurs du littoral sud, un schéma d'avenir pour cette bande littorale qui s'étend de notre nouvelle marina olympique jusqu'à la Pointe Rouge, en incluant, comme vous le voyez sur la carte, le périmètre de l'hippodrome Borély.

Dans cette démarche votée par le Conseil municipal en décembre 2023, on se met en situation de fixer un destin à cette zone qui a été construite, vous le savez, au fil du temps, avec des usages qui se sont additionnés les uns aux autres. Mais on peut observer aujourd'hui que sur ce littoral, on peut prendre soin beaucoup mieux de ces espaces, faire des efforts et remettre cet espace littoral à la fois en attractivité pour les opérateurs économiques, mais aussi en capacité d'accueil soignée pour les habitants de la ville de Marseille et pour les touristes.

On peut aussi s'interroger sur la conformité environnementale. On a beaucoup d'espaces dont on doit prendre soin, notamment en termes d'évacuation des eaux usées, ne serait-ce que ça. On s'interroge aussi sur les questions de mobilité à travers toute cette zone. Toutes ces questions sont prises en compte dans un travail mené par la Mairie centrale au sein de cette démarche que l'on appelle le plan guide d'urbanisme. Et cette démarche démarre au printemps prochain.

On vous propose un petit calendrier pour rappeler les prochaines étapes, puisque va se dérouler à partir du printemps prochain un travail à la fois d'information et de concertation de travail avec l'ensemble des habitants, des opérateurs de ce littoral sud, tous ceux qui vont prendre part à ces démarches. Pour qu'à la fin de l'année 2025, la Ville de Marseille puisse proposer un nouveau projet construit avec l'ensemble de ses habitants.

C'est évidemment dans ce cadre que la Ville de Marseille a été amenée à s'interroger sur la façon dont on travaillait avec la Société hippique qui occupe, vous le

savez, cet hippodrome Borély emblématique en face de nos plages marseillaises. Et c'est évidemment en prenant en compte la temporalité de ce plan guide d'urbanisme qu'ont été fixées les conditions de reconduction du bail de la société hippique.

Le rapport que nous vous proposons aujourd'hui de débattre et peut-être même d'adopter, consiste, vous l'avez vu à travers ce rapport, à conventionner avec la Société hippique pour qu'elle puisse occuper cet hippodrome Borély jusqu'à la date du 31 décembre 2028, en fixant les conditions tarifaires qui s'y réfèrent. C'est donc cela que nous vous proposons aujourd'hui de débattre et d'adopter, c'est le fait que l'on puisse re-conventionner avec l'hippodrome sur une durée donnée. Puisque nous ne pouvons évidemment pas présager de la conclusion des travaux qui seront menés dans le cadre de ce travail du plan guide d'urbanisme, en se donnant la possibilité d'explorer tous les avenir possibles après cette date de décembre 2028.

Est-ce que vous avez des prises de parole et des questions ou des interventions sur ce rapport ?

M. Ludovic PERNEY.- Bonsoir, Madame la Maire, mes chers collègues. J'ai écouté avec beaucoup d'attention votre présentation, Madame la Maire. Vous nous dites que c'est un projet structurant, mais sauf erreur de ma part, je ne vois dans votre présentation aucune vision, aucun projet spécifique qui serait montré ce soir. J'aurais aimé que vous nous présentiez ce soir des étapes, une vision, ce que vous voulez que ce soit. Vous nous parlez de remettre en attractivité ce lieu. Bien sûr qu'il faut le remettre en attractivité. Et ce n'est pas uniquement ce lieu. C'est aussi le golf Borély qui est fermé depuis un an, sans aucune activité sportive aujourd'hui en son sein.

On est allé de consultation en consultation. Aujourd'hui, nous n'avons toujours pas de club, d'activités réalisées au sein de cet espace. J'espère donc que les consultations que vous allez mener dans les prochains mois, et parce que vous êtes là depuis aujourd'hui quatre ans, ne seront pas comme celles du golf Borély, aujourd'hui inexistantes.

J'espère également que vous aurez une vision pour l'escale Borély, cette escale où vous avez des commerçants qui, dans deux ans, peuvent fermer leurs boutiques parce qu'il faut entendre leurs cris d'alerte. En septembre dernier, ils

ont organisé une conférence de presse en disant : « Mais en fait, finalement, quel est notre avenir ? Qu'est-ce que vous nous proposez, Madame la Maire ? »

Aujourd'hui, bien sûr que nous voterons la prorogation de ce bail emphytéotique. Je voterai favorablement ce rapport, d'autant plus que j'ai toujours soutenu la préservation de l'espace sportif au sein de l'hippodrome et l'hippodrome de Borély. Mais j'aurais aimé, Madame la Maire, que vous mettiez aujourd'hui des propositions sur la table pour vraiment, structurellement et en matière d'attractivité, pouvoir apporter un destin d'avenir, comme vous l'avez dit, pour ce littoral qui en a bien besoin. Mais depuis quatre ans, c'est quatre ans encore de perdu.

Donc, même si nous voterons favorablement ce rapport, je tenais à vous souligner ces quelques éléments, et j'espère que nous aurons des propositions crédibles. En tout cas, si vous n'en avez pas, nous saurons vous en trouver et vous en donner. Merci.

Madame la Maire.- Merci beaucoup, Monsieur Perney, pour votre intervention qui nous permet de débattre plus avant cette question. J'entends que votre position est de soutenir le fait qu'un hippodrome puisse exister à cet endroit-là. Je l'entends absolument. Je me souviens de la campagne de 2020 pendant laquelle Madame Vassal, avec laquelle vous travaillez aujourd'hui, avait présenté un projet dans lequel l'hippodrome n'existait plus. Donc, je vous remercie de nous proposer cette vision. Ce sont des sujets qui sont importants et sur lesquels on ne prétend pas avoir une vision à l'emporte-pièce de ce que serait demain un avenir précis pour cet espace.

Quand je vous dis qu'on travaille, à le construire avec les habitants et les opérateurs, ce n'est pas un vain mot et ce ne sont pas des choses jetées en l'air. Est-ce qu'on se souvient tous ici du dernier chantier de Monsieur Gaudin, le chantier de la Plaine, qui s'était déroulé derrière des barricades à l'époque ? Pourquoi est-ce que les choses étaient passées de cette manière-là ? Pourquoi est-ce qu'on était arrivés à faire s'affronter des habitants de Marseille les uns contre les autres ? C'est parce qu'il avait manqué à l'époque, à mon sens, de concertation, de travail patient avec les uns et les autres pour que les voix puissent s'exprimer et que les destins puissent s'écrire ensemble.

Cette zone littorale dont on vous rappelait la carte, c'est un élément majeur de Marseille. C'est évidemment un élément extrêmement stratégique. Les grandes visions qui sont les nôtres dans le sens du projet que nous portons ont été énoncées à maintes reprises, dès ce plan guide d'urbanisme dans le sens de cette remise en attractivité, cette remise en beauté. On a envie d'avoir un cadre littoral beau et accueillant pour l'ensemble des Marseillais.

Cet espace, depuis quatre ans, contrairement à ce que vous prétendez, nous en prenons soin. Nous en prenons soin en l'agrémentant de mobiliers, notamment qui permettent aux Marseillais et aux Marseillaises de se retrouver et d'être ensemble, et de passer des moments sur ces espaces littoraux.

Enfin, pour finir avec votre propos sur le golf qui serait vide, comme on a fréquemment eu l'occasion de vous l'expliquer, ce golf aujourd'hui n'est pas vide. Il s'y déroule régulièrement des activités. Demain, par exemple, on accueille à nouveau les centres sociaux, les centres aérés de Marseille, au sein de cet hippodrome, comme on le fait de manière extrêmement régulière. En fait, cet hippodrome aujourd'hui est vivant, il est absolument vivant.

Ce dont il s'agit, c'est pour cela que j'ai rappelé l'aspect stratégique de ce rapport, c'est qu'aujourd'hui, en adoptant ce rapport, on fixe un calendrier et un cadre d'exercice pour la société hippique qui attendait que l'on puisse se positionner, puisque leur bail arrive à échéance en février 2025. En l'adoptant aujourd'hui, on leur permet de se projeter dans l'avenir. Et nous avons le cadre qui va nous permettre de continuer à construire toutes ces occupations du golf et de cet hippodrome transitoire, jusqu'à cette date, donc maintenant écrite, du 31 décembre 2028. Voilà mes éléments de réponse.

M. Ludovic PERNEY. - Madame la Maire, d'abord, vous essayez toujours, avec l'opposition, de mettre cette musique : Monsieur Gaudin. J'ai beaucoup de respect pour lui, lorsqu'il est devenu Maire de Marseille, je n'étais même pas encore né. Je ne vous reproche pas à chaque fois que Monsieur Defferre a fait ci, il a fait ça, Monsieur Vauzelle a fait ci, il a fait ça, Monsieur Guérini a fait ci, il a fait ça. Pourtant, c'est aussi la majorité à laquelle vous appartenez.

Je pense que les Marseillaises et les Marseillais méritent beaucoup plus un débat constructif, et un débat

d'avenir. En tout cas, je m'interroge beaucoup sur ce que vous dites, parce que Décembre 2025, c'est la date qui a été décidée pour le plan guide d'urbanisme, Madame la Maire, que vous nous avez présenté tout à l'heure. On sera à quelques mois des élections municipales. Nous aurions préféré que vous mettiez en place cette consultation bien avant, parce que ça fait déjà quatre ans que vous êtes en responsabilité, Madame la Maire. Mais nous voterons favorablement ce rapport dans l'intérêt des Marseillaises et des Marseillais.

Madame la Maire. - Merci beaucoup pour votre exposé. Je pense que l'on peut ici, au-delà de se renvoyer le passé, admettre que nous pouvons avoir des façons différentes de construire l'action publique.

Votre famille politique nous démontre dans son action une façon de construire l'action publique qui est la sienne. Ce n'est pas la nôtre. Ce n'est pas grave. Nous sommes ici fiers collectivement de pouvoir dire que nous construisons l'avenir de ces espaces, de façon consolidée, en concertation avec l'ensemble des opérateurs.

Ce n'est pas grave. C'est même très sain que l'on puisse avoir des oppositions claires sur des façons de mener l'action publique.

Si vous le voulez bien, je vais proposer de passer ce rapport au vote. C'est sur ce rapport numéro un.

(L'opposition demande la parole)

Non, vous avez déjà eu deux interventions. Qui vote contre ? On connaît les règles de police de l'Assemblée. Je mets ce rapport au vote. On a un rapport juste après. Vous pouvez vous exprimer. Je mets ce rapport au vote. Qui vote contre ?

M. Ludovic PERNEY.- C'est une nouvelle méthode ?

Madame la Maire.- Je vous invite au Conseil métropolitain quand vous voulez. Il y a un deuxième rapport, vous aurez la parole.

M. Xavier MERY. - Il y a eu une contradiction entre la leçon de morale et la manière dont vous agissez. C'est refuser la parole de l'opposition.

(Brouhaha et protestations de l'opposition)

Madame la Maire. - Merci beaucoup pour ces apports au débat. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport 24-41684-DGAVD

Parc des congrès et des expositions Marseille Chanot - Désignation du délégataire de la concession de service public pour la gestion et l'exploitation du parc Chanot.0

Rapporteur : Mme Olivia FORTIN

Madame la Maire. - Sur ce rapport numéro deux, je vous le présente. Il s'agit également d'un dossier absolument important, qui concerne cette fois-ci le Parc Chanot. Vous le savez, le Parc Chanot est un espace extrêmement important pour l'attractivité économique de Marseille. Cela fait de nombreuses années qu'il existe et il est aujourd'hui dans un état qui mérite, lui aussi, que l'on en prenne soin.

Ce rapport que nous présentons aujourd'hui consiste à confier à une entreprise la DSP, la délégation de service public, sur ce Parc Chanot pour une durée de trois ans. DSP en contrepartie de laquelle nous aurons l'occasion de rendre aux Marseillaises et aux Marseillais, dans cette première phase déjà, une partie de l'espace public. Puisque vous le savez probablement, ce Parc Chanot est constitué en grande partie d'espace public. Et donc, cette première phase de trois ans va nous permettre déjà d'obtenir des avancées sur cet avenir du Parc Chanot.

Est-ce que vous avez des prises de parole sur ce rapport ? Pas de prises de parole ?

M. Pierre CECCALDI. - Je vais me déporter parce qu'il se trouve que dans le cadre de mon activité salariale, je suis en lien avec GL Events de manière régulière. Donc, je ne voterai pas ce rapport.

Ludovic PERNEY. - Il vaut mieux qu'il sorte.

Madame la Maire. - Merci Monsieur Ceccaldi. (À l'opposition :) Non, mais vous avez raison. Il fut un temps où moi-même je serais sortie, mais ce n'est plus le cas.

(M. Pierre CECCALDI quitte la salle)

Ludovic PERNEY. - Ces quelques conseils démontrent très bien que la Ville de Marseille aurait en réalité besoin parfois de conseils juridiques. Après l'annulation du marché public sur le parc Chanot, après l'annulation du budget de la

Ville de Marseille. Vous parlez de changement de méthodes, imaginez une seule seconde si c'était la droite ou une majorité du centre et de la droite, qui aurait connu cette situation. En tout cas, nous à la Région, cela ne nous est jamais arrivé, parce qu'on essaie de travailler consciencieusement et d'avoir une vision d'avenir pour ce territoire.

On votera également évidemment pour ce rapport. Mais encore une fois, que de temps perdu pour les Marseillaises et les Marseillais. Ce marché public aurait dû être passé depuis bien longtemps, mais a dû être annulé parce que là encore, il y avait une faille juridique.

Madame la Maire. - Vous voulez rajouter quelque chose, Monsieur Canicave ?

M. Joël CANICAVE. - Madame la Maire, Monsieur Perney, je viens d'entendre que la Région n'a pas eu récemment d'ennuis au tribunal administratif, peut-être parce que nous n'y sommes pas et peut-être parce que vous y êtes. Essayez de vous rappeler de temps en temps de ce fait-là, parce qu'effectivement, vous avez eu besoin deux fois d'affilée que l'on se retire pour pouvoir être élu. On l'a fait parce qu'on pensait qu'il fallait le faire, mais il faut quand même avoir la modestie de penser que l'on n'est pas pour rien dans votre présence à la Région. Et si on était là, peut-être que certaines délibérations auraient été attaquées au tribunal administratif. Ce n'est pas trop notre méthode, quand même, d'aller attaquer les délibérations au tribunal administratif parce qu'il manque un point ou une virgule.

Concernant le parc Chanot, c'est la réparation de plus de quarante ans de vide juridique en fait. La SAFIM utilisait le parc Chanot, sans aucun critère, sans aucun document écrit. Quand vous faites référence à l'annulation qu'il y a eu, elle est réelle et on ne le nie pas, elle était tout à fait légitime. On ne savait pas à l'époque, car il y avait tellement de flou administratif, que le tribunal considérait que la SAFIM faisait fonction de DSP. Ce n'était jamais écrit, cela n'avait jamais été signé comme un contrat de DSP. Effectivement, quand il y a DSP, il y a obligation de reprise du personnel. C'est ce qui va être fait, d'ailleurs, pour que tout le monde soit rassuré : le personnel de la SAFIM sera repris par le nouveau délégataire.

Le marché s'est très bien passé, les deux candidatures étaient de belles candidatures. L'une a remporté le marché, c'est comme ça, c'est la règle, il y a plusieurs candidats. Il faut aussi savoir que cette DSP de trois ans est une DSP transitoire, donc elle ne va pas révolutionner le parc Chanot. On a mis dans les clauses deux choses qui nous paraissaient importantes : c'est d'abord de mettre en sécurité les bâtiments du parc Chanot, parce qu'aujourd'hui, ils ne sont malheureusement pas en sécurité. Une autre clause était de demander de désimperméabiliser les sols. Les deux candidats avaient fait des propositions intéressantes, l'un comme l'autre. Celui qui est retenu a fait des propositions très intéressantes. Dès la fin de l'année, peut-être au début de l'année prochaine, on va avoir effectivement un petit peu moins de macadam au sol du parc Chanot, et c'est plutôt une bonne chose.

Par contre, le parc Chanot reprendra son envol définitif dans trois ans, avec une DSP. Vous le savez, la précipitation n'est pas signe de bonne politique, souvent. On veut se donner le temps, et on commence dès janvier 2025. Les élus du secteur seront évidemment impliqués pour avoir une réflexion sur le devenir du parc Chanot, aussi bien en termes d'activités, que bâtementaires et écologiques. C'est quand même une des plus belles surfaces du centre-ville et il faut qu'elle soit traitée comme telle et que les Marseillais y aient accès.

Je crois que les bâtiments, tout le monde le sait, ne sont plus très attractifs. C'est dans la deuxième DSP que les bâtiments vont disparaître et qu'un nouveau projet va apparaître. Tous les habitants vont partir d'un même état de consultation, tout le monde va nous dire ce qu'il pense. C'est comme ça que l'on fera un projet qu'il faudra ensuite appliquer pour le parc Chanot durant les vingt-cinq prochaines années.

Madame la Maire. - Merci, Monsieur Canicave, pour ces précisions. Monsieur Méry, on va vous donner un micro.

M. Xavier MERY. - Madame la Maire, merci de me donner la parole. Je reviens sur les propos de Monsieur Canicave. Cela voudrait dire que la SAFIM exerçait ses fonctions sans droit ni titre. Pourtant, j'ai un article de Gomet de 2020 qui dit que le bail de la SAFIM est prolongé de deux ans avec la DSP. Donc, c'est mensonger ?

C'est une accusation assez grave. Je connais des gens à la SAFIM et je vais leur demander. Exercer dans un lieu public comme le Parc Chanot sans droit ni titre, c'est hallucinant.

Madame la Maire. - Merci, Monsieur Méry. On va prendre le micro pour le donner à Monsieur Canicave afin qu'il puisse vous répondre de manière plus précise.

M. Joël CANICAVE. - Je crois que le mieux dans ces affaires-là, c'est de demander effectivement au Préfet, puisque c'est lui qui nous a demandé d'arrêter ce dispositif qui n'était pas légal, qui n'était pas écrit, sur lequel il n'y a pas de conventionnement, etc. Il nous a pressé de le faire, et on s'est exécutés. C'est pour cela qu'on le fait maintenant. C'est pour cela qu'on le fait effectivement, avec un an de retard parce qu'on aurait préféré le faire il y a un an, mais le tribunal a décidé autrement.

Il n'y a pas de honte. Depuis quarante et quelques années, le parc Chanot a été occupé sans que les conventions ne soient écrites, ne soient signées. Ce n'est d'ailleurs pas nouveau, cela date de Gaston Defferre. Il faut juste rester calme et détendu. Ce n'est pas grave. C'est comme ça. C'est une histoire qui s'écrit et une autre qui commence. Elle est beaucoup plus rigoureuse maintenant, et je crois que c'est plutôt protecteur pour tout le monde, que l'on fasse les choses dans les règles.

Madame la Maire.- Merci beaucoup, Monsieur Canicave, pour cette précision. Si vous le voulez bien, je vous propose de passer ce rapport au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Je vous remercie beaucoup.

Rapport 24-41662-DLSVAEC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE GUICHET UNIQUE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS - Attribution de subventions en nature au bénéfice d'associations partenaires.

Rapporteur : M. Jean-Marc PANTALACCI-BONNAFOUS

M. Jean-Marc PANTALACCI-BONNAFOUS.- Merci, Madame la Maire. Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, ce rapport concerne la mise à disposition de locaux et d'équipements communaux à des associations qui œuvrent dans de nombreux

domaines concourant au développement du territoire. Ces mises à disposition peuvent être à titre gracieux ou à des tarifs inférieurs à la valeur du marché locatif, et de nombreuses associations en bénéficient dans notre secteur. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Je vous informe qu'en ma qualité d'administrateur d'une association locale de Marseille bénéficiaire de ce dispositif, je suis amené à me déporter sur le vote proposé. Je vais donc suivre les conseils avisés de notre juriste et je vais sortir.

(Monsieur PANTALACCI-BONNAFOUS quitte la salle).

Madame la Maire.- Merci beaucoup. Est-ce que vous avez des interventions sur ce rapport ? Je le mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

Rapport 24-41766-DC

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une première
répartition aux associations ou organismes culturels au titre
des subventions 2025 - Approbation des conventions.**

Rapporteur : M. Cédric JOUVE

M. Cédric JOUVE. - Madame la Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, il s'agit de l'approbation d'une première répartition aux associations au titre des subventions 2025. Sont concernées par ce rapport les associations de notre secteur :

- ALCIME qui organise le Festival Musique et Cinéma pour 120 000 euros.

- Le Ballet National de Marseille pour 1 480 000 euros.

- Le Festival Actoral sur les cultures contemporaines pour 250 000 euros.

- Le Théâtre de la Cité Edmond Rostand pour 100 000 euros.

- L'École Nationale de Danse de Marseille pour 1 million d'euros.

- Concerto Soave qui organise notamment le Festival Marseille Baroque, situé rue Grignan, pour 90 000 euros.

- Le Théâtre des Calanques, une association culturelle importante de notre secteur, située après la Pointe-Rouge, pour 430 000 euros.

Ce rapport est proposé par Jean-Marc Coppola, adjoint à la culture. Il a reçu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci, Monsieur Jouve. Puisque je ne vois pas de demande d'intervention sur ce rapport, je le mets au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

Rapport 24-41664-DLSVAEC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Soutien aux équipements sociaux - 1^{ère} répartition 2025.

Rapporteur : Mme Alexandra d'Agostino

Mme Alexandra d'Agostino. - Merci, Madame la Maire. Bonsoir à tous et à toutes. Nous soumettons à notre approbation le versement de subventions aux centres sociaux dans le cadre d'une première répartition des subventions de l'année 2025, pour un montant total de 5 638 710 euros, ainsi que les conventions annexées conclues avec les associations pour l'année 2025.

Le rapport nous est proposé par Monsieur Heddadi. Cinq associations sont concernées en six sites :

- La Ligue de l'enseignement FAIL 13 pour le centre social Bonneveine/Vieille-Chapelle
- L'IFAC pour le centre Julien/Notre-Dame-du-Mont
- Mer et Colline
- Le centre socioculturel du Roy-d'Espagne
- Le centre Saint-Giniez/Milan

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission. Merci beaucoup.

Madame la Maire.- Je ne vois pas de prise de parole sur ce rapport. Je le mets au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

Rapport

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - MISSION RENOVATION URBAINE ET QUARTIERS PRIORITAIRES - Programme DSU

4^{ème} série de subventions en fonctionnement et investissement 2024.

Rapporteur : M. Pierre CECCALDI

M. Pierre CECCALDI. - Ce rapport concerne l'octroi de subventions de fonctionnement et d'investissement à des associations qui œuvrent pour le compte de la Direction générale adjointe de la Ville plus juste, plus sûre et plus proche. Il s'inscrit dans le cadre de la mission rénovation urbaine et quartiers prioritaires. Le rapport est signé par Madame l'adjointe en charge de la politique de la ville notamment. Il concerne la Ligue de l'enseignement ainsi que la Fabriques des territoires, pour des actions de table de quartier dans l'ensemble de la ville, dont les 6^e et 8^e arrondissements.

Madame la Maire.- Merci beaucoup. Je ne vois pas de prise de parole. Je mets ce rapport au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Merci, Monsieur Ceccaldi. Je donne la parole à Madame Michaud pour deux rapports.

Rapport 24-41584-DF

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MAÎTRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - OPH HABITAT MARSEILLE PROVENCE Aix-Marseille Provence Métropole - PSP 2021-2030 - Pomègues - réhabilitation de 54 logements sociaux dans le 8^{ème} arrondissement.

Rapporteur : Mme Marie MICHAUD

Mme Marie MICHAUD. - Madame la Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Le rapport 7, comme le rapport 8 qui suivra, porte sur des garanties d'emprunt en faveur du logement social dans le quartier de Bonneveine.

Le rapport numéro 7 nous demande d'approuver la garantie d'emprunt que la Ville de Marseille accorde à Habitat Marseille-Provence. Il s'agit pour cet office public de procéder à la rénovation énergétique des trois bâtiments de sa résidence Pomègues, boulevard Baptistin Cayol.

Pour les 54 logements que compte cette résidence, l'opération consiste à améliorer l'isolation thermique extérieure et l'étanchéité des toitures, à remplacer les menuiseries extérieures et à rénover le chauffage et la ventilation. L'objectif est bien sûr d'offrir davantage de

confort aux locataires, tout en réduisant leurs charges locatives.

Le coût global de cette opération s'élève à 2 249 586 euros, financés à 80 % par un emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations. La garantie de la Ville de Marseille portera sur 900 000 euros et ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci Madame Michaud. Je ne vois pas de prise de parole sur ce rapport. Je demande : qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport 24-41685-DF

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MAÎTRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - Société SOGIMA - MARIE LOUISE CEPAC - Acquisition et amélioration de 24 logements collectifs PLS dans le 8^{ème} arrondissement.

Rapporteur : Mme Marie Michaud

Mme Marie MICHAUD. - Le rapport numéro 8 concerne en partie l'opération menée par la société Sogima au sein de la résidence Marie-Louise, située 6 rue Marie-Louise. Cette opération comporte l'acquisition et l'amélioration de 90 logements collectifs. Il y aura 48 logements sociaux et 42 logements en secteur libre, c'est-à-dire accessibles sans plafond de ressources.

Pour financer cette opération importante, la Sogima peut s'appuyer sur le fonds de dettes lancé en mars dernier par la Caisse d'épargne CEPAC (Caisse d'épargne Provence-Alpes-Corse). Une ligne de crédit de 300 millions d'euros est destinée à contribuer massivement au financement du logement à Marseille. Cette initiative est en lien avec les engagements pris en 2022 dans le cadre des états généraux du logement organisés à l'initiative de la Ville de Marseille.

Revenons à notre rapport. Dans le cadre de ce programme mené par la Sogima, il nous est demandé d'approuver la garantie d'un emprunt de 2 237 494 euros contracté par cette société auprès de la Caisse d'épargne CEPAC, pour l'acquisition et l'amélioration de 24 logements sociaux : un T1, un T2, 15 T3 et 7 T4.

Cette garantie est assurée de manière conjointe avec la Métropole, le montant total de l'emprunt s'élevant à 4 474 987 euros pour un coût d'opération de 5 437 762 euros.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire. - Merci Madame Michaud. Je ne vois pas de prise de parole. Je mets ce rapport au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

Rapport 24-41631-DPE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE - Subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance - approbation de conventions 2025.

Rapporteur : Mme Juliette MASSON

Mme Juliette MASSON. - Madame la Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, je suis ravie ce soir de vous présenter un rapport qui concerne les enfants et qui nous est proposé par Madame Guérard, adjointe en charge de la petite enfance et de la place de l'enfant dans la ville.

La Ville de Marseille, comme vous le savez peut-être, est en partenariat avec la Caisse des allocations familiales des Bouches-du-Rhône, qui souhaite renforcer son engagement en faveur de la pérennisation et du développement de l'offre d'accueil de qualité des jeunes enfants, en soutenant des associations qui participent à cette politique publique ambitieuse.

Dans le cadre de la Convention territoriale globale qui a été signée par le Conseil municipal, de nouveaux moyens financiers inédits sont mobilisés. Il s'agit des bonus de territoire. C'est de l'argent qui va être versé à la Ville de Marseille, et la Ville de Marseille s'engage à le reverser aux associations concernées dans le cadre de subventions sous forme d'un financement forfaitaire.

Les dispositifs qui sont concernés sont les établissements d'accueil du jeune enfant, les lieux d'accueil enfant-parent et les relais de petite enfance. Pour notre secteur, cela concerne quand même une dizaine d'associations. Le rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci Madame Masson. Je ne vois pas de prise de parole sur ce rapport. Je mets ce rapport au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

Rapport 24-41710-DNV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE AU QUOTIDIEN - DIRECTION DE LA NATURE EN VILLE - SERVICE ESPACES VERTS ET RE RENATURATION - Approbation d'une convention de donation entre la Ville de Marseille et l'association l'Union nautique des Goudes, relative au don d'une barque à végétaliser pour le terre-plein des Goudes - 13008 Marseille.

Rapporteur : Mme Christine JUSTE

Madame la Maire.- Pour le dernier rapport, je donne la parole à Madame Juste, qui va nous parler des Goudes et d'une barque.

Mme Christine JUSTE. - Oui, On va terminer aux Goudes ! Il s'agit d'approuver une convention de donation entre la Ville de Marseille et l'association l'Union nautique des Goudes, relative au don d'une barque à végétaliser pour le terre-plein des Goudes. Il a reçu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci beaucoup. Je ne vois pas de prise de parole sur ce rapport. Je voudrais quand même saluer, avant de mettre ce rapport au vote, l'Union nautique des Goudes, qui contribue avec les collectivités territoriales à prendre soin de l'espace public. Ce sera merveilleux d'avoir une barque rénovée pour nous accueillir au village des Goudes. Sur ce rapport, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. On peut applaudir l'Union nautique des Goudes. (*Applaudissements*)

Merci beaucoup pour ce Conseil d'arrondissements. En conclusion, je voudrais vous inviter toutes et tous à plusieurs choses. La première, je vous rappelle en ce moment le déploiement des budgets participatifs qui sont mis en œuvre pour la première fois, c'est historique, dans notre secteur. J'invite donc toutes les associations, les habitants et les habitantes à proposer, partout où des urnes sont disponibles, des propositions pour le secteur, des propositions de projets d'investissement. C'est une occasion qui nous est donnée pour prendre soin ensemble de notre secteur. Rappelez cette démarche. Toutes les informations sont disponibles sur le site internet de la Mairie de secteur. J'invite vraiment les habitants à s'en saisir. C'est une occasion extrêmement importante de pouvoir prendre soin de notre cadre de vie notamment.

Enfin, je voudrais vraiment féliciter toute la Mairie de secteur pour son engagement dans l'organisation des

festivités de Noël, qui demande à tout le monde d'être sur le pont les soirs et les week-ends. On est très heureux d'avoir pu rassembler de nombreux habitants à l'occasion du lancement de nos illuminations de Noël, puisque vous le savez, on a pu accueillir plus de 7 000 personnes dans le parc de Bagatelle pour cet événement. On est très heureux de pouvoir rassembler les uns et les autres pour ces occasions qui sont le bon moment pour être ensemble et partager des moments.

Je voudrais vous inviter encore une fois toutes et tous à venir partager des festivités de Noël le 14 décembre prochain à Notre-Dame-du-Mont, puisque des événements particuliers seront organisés, puis à nouveau le 21 décembre à Bagatelle pour des festivités qui nous rassembleront. Je voudrais vous dire aussi que l'on aura l'occasion de pouvoir organiser un repas avec les plus démunis au centre municipal Michel-Lévy cette semaine. Ce sont des moments qui sont évidemment extrêmement importants.

Dans cette optique de solidarité rappelée à l'ensemble des habitants du secteur, la Mairie met en œuvre une opération de boîtes solidaires. Il est possible pour tous ceux qui le souhaitent de venir déposer jusqu'au 13 décembre des boîtes solidaires qui seront ensuite offertes à celles et ceux qui en ont besoin.

Pour finir, je vous remercie vraiment de votre présence ce soir. Je vous souhaite à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année. Je vous invite évidemment aussi d'ores et déjà aux vœux de la Mairie du secteur qui se passeront le 16 janvier prochain. Notre prochain conseil d'arrondissements se tiendra a priori en février. Je n'ai pas encore la date, mais on vous la communiquera dès que cela sera possible. Je vous souhaite de profiter tous de cette période de Noël, cette période de fraternité, de solidarité, de lien, d'émerveillement, de magie pour les grands et les petits. À très bientôt et comme on dit : *bon bout d'an !*

La séance est levée à 18 heures 40 heures par Madame la Maire.